

Procès-verbal

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montpellier, tenue en la salle du conseil, située au 4, rue du Bosquet, à Montpellier, ce 14^e jour du mois de janvier 2013, à 19 h 30, à laquelle sont présents les conseillers :

Marcel Bissonnette
Jean-Guy Périard

Judith Larin
Guy Roy

Richard Strasbourg

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Pierre Bernier.

Monsieur Paul St-Louis, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

Monsieur le maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et mot du maire
2. Moment de recueillement
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012
5. **ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 5.1 Adoption des comptes à payer
 - 5.2 Démission de monsieur le conseiller André Beaulieu
 - 5.3 Distribution des responsabilités entre les membres du Conseil
 - 5.4 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des élus
 - 5.5 Amendement des comptes à payer 2012
 - 5.6 Amendement à la résolution 12-09.166 - adoption des comptes à payer
 - 5.7 Renouvellement du contrat d'entretien, droit accès-cité et soutien de l'application avec la firme PG Solutions
 - 5.8 Date du référendum pour le règlement n°14-2012 décrétant un emprunt et une dépense de 110 000 \$ pour procéder à l'acquisition d'immeubles localisés au 1, rue du Bosquet, Montpellier, Québec
 - 5.9 Amendement au point 12-12.222 concernant le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2013
 - 5.10 Modification du nom du détenteur de la carte affaires Visa Desjardins



6. DOSSIERS

6.1 **Service des travaux publics**

6.1.1 Rapport — Travaux publics

6.1.2 Résolution pour la fermeture d'un tronçon du chemin des Bois-Francs

6.2 **Aménagement, urbanisme et environnement**

6.2.1 Rapport – Aménagement, urbanisme et environnement

6.2.2 Autorisation de la signature de la modification à l'entente intermunicipale relative à la collecte et à la disposition des matières résiduelles

6.2.3 **Avis de motion** – Règlement n° 02–2013 relatif à la vidange des fosses septiques

6.2.4 Formation de la COMBEQ, Stabilisation des rives, le 7 février 2013

6.2.5 Formation de la COMBEQ, Le secret dans l'organisation du travail, à Montebello, le 30 janvier 2013

6.2.6 **Avis de motion** – Règlement n° 03–2013 visant à modifier l'article 2.2.1 du *Règlement de construction* n° 14-2000

6.2.7 **Avis de motion** – Modification de l'article 3.3 du règlement n° 15-2000 constituant le Comité consultatif de l'urbanisme

6.3 **Incendie – Sécurité publique**

6.3.1 Rapport — Service des incendies

6.3.2 Mise en œuvre du Service de premiers répondants

6.3.3 Utilisation du véhicule du Service des premiers répondants

6.4 **Loisirs et culture**

6.4.1 Affectation du surplus non affecté de 2012 pour un montant de 5 000 \$ pour l'édition 2013 de Plaisirs d'hiver

6.4.2 Plaisirs d'hiver

6.4.3 Bibliothèque

7. AFFAIRES NOUVELLES

8. DIVERS

9. CORRESPONDANCE

9.1 Demande de location de l'ACPTA

9.2 Projet Rivage en Héritage / bilan et livrables

9.3 Lettre de monsieur Ghislain Ménard, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Papineau

9.4 Demande de 50 % des profits du bar pour la soirée de Noël du 15 décembre 2012 / Rayons de soleil de Montpellier

9.5 Demande de gratuité de la salle au Centre communautaire pour la réunion pastorale de zone

10. QUESTIONS DU PUBLIC

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DU MAIRE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. MOMENT DE RECUEILLEMENT

13-01.01

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point « Divers » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

13-01.02

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012

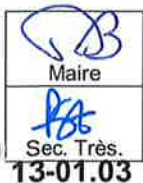
CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin
Appuyé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal décrit au préambule soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.



5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 Adoption des comptes à payer

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro **13-01.03** et que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 25 novembre au 22 décembre 2012 totalisant 288 126,44 \$
- Transactions bancaires pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2012 totalisant 41 127,63 \$

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Monsieur Paul St-Louis, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le Conseil municipal.

**Paul St-Louis, directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim**

Adoptée à l'unanimité.

13-01.04

5.2 Démission de monsieur le conseiller André Beaulieu

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Paul St-Louis, indique qu'il a reçu une lettre de démission de monsieur le conseiller André Beaulieu et que cette démission est effective en date du 3 janvier 2013.

Il est proposé unanimement

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal remercie monsieur André Beaulieu pour l'ensemble du travail qu'il a exécuté avec efficacité et compétence au sein et au nom du Conseil à titre de conseiller entre novembre 2009 et janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité.



13-01.05

5.3 Distribution des responsabilités entre les membres du Conseil

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour la liste des responsabilités entre les conseillers;

CONSIDÉRANT la nécessité que les conseillers puissent servir de lien entre les citoyens et le Conseil dans des domaines particuliers;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE la liste des responsabilités des membres du Conseil s'établisse désormais comme suit :

Marcel Bissonnette : Projets spéciaux et sécurité incendie;

Judith Larin : Finances, évaluation foncière, Comité consultatif de l'urbanisme et de l'environnement, démocratie et éthique;

Jean-Guy Périard : Aqueduc, voirie et Comité de la voirie, travaux publics et infrastructures, cueillette des ordures et des matières recyclables, Tricentris, Centre communautaire, Transport adapté et collectif et sécurité civile;

Richard Strasbourg : Politique familiale, loisirs, bibliothèque, culture et récréo-tourisme;

De plus la présente résolution abroge et remplace la résolution n° 12-07.136

Adoptée à l'unanimité.

13-01.06

5.4 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des élus

Le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des élus est déposé à ce Conseil municipal.

5.5 Amendement des comptes à payer 2012

CONSIDÉRANT QUE des résolutions sur les comptes à payer pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2012 indiquaient un montant qui n'incluait pas les dépôts directs, les paiements par AccèsD et les paiements préautorisés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve les corrections suivantes :

RÉSOLUTION	LISTE VOTÉE	MONTANT	LISTE À AJOUTER	MONTANT
12-10.184	Liste des comptes à payer du 26 août au 22 sept. 2012	59 603,23 \$	Transactions bancaires du 1^{er} au 30 sept. 2012	42 189,68 \$
12-11.205	Liste des comptes à payer du 23 sept. au 27 oct. 2012	261 358,47 \$	Transactions bancaires du 1^{er} au 31 oct. 2012	42 186,79 \$
12-12.219	Liste des comptes à payer du 28 oct. au 24 nov. 2012	97 167,08 \$	Transactions bancaires du 1^{er} au 30 nov. 2012	50 096,39 \$

Adoptée à l'unanimité.

5.6 Amendement à la résolution 12-09.166 - adoption des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le montant adopté des comptes à payer de 93 910,62 \$ n'incluait pas la liste des transactions bancaires pour la période du 1^{er} au 25 août 2012;

CONSIDÉRANT QUE le montant des transactions bancaires pour la période du 1^{er} au 31 août 2012 était de 47 479,63 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve le montant total de 141 390,25 \$;

Adoptée à l'unanimité.

13-01.09

5.7 Renouvellement du contrat d'entretien, droit accès-cité et soutien de l'application avec la firme PG Solutions

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien, droit accès-cité et soutien de l'application avec la firme PG Solutions est arrivé à échéance le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions a acheminé à la Municipalité une offre de renouvellement pour l'année 2013;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Roy
Appuyé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte de renouveler le contrat d'entretien, droit accès-cité et soutien de l'application des logiciels pour l'administration et l'urbanisme avec la firme PG Solutions pour l'année et ce, au coût de 11 980,39 \$, taxes incluses;

Adoptée à l'unanimité.



13-01.10

5.8 Date du référendum pour le règlement n°14-2012 décrétant un emprunt et une dépense de 110 000 \$ pour procéder à l'acquisition d'immeubles localisés au 1, rue du Bosquet, Montpellier, Québec

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement n°14-2012 a déterminé qu'un scrutin référendaire doit être tenu;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil désire que le règlement soit soumis au processus d'approbation par voie de scrutin référendaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil détermine que la date du scrutin référendaire pour le règlement n°14-2012 soit le dimanche 3 mars 2013.

DE PLUS ce Conseil mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour entreprendre les procédures nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

13-01.11

5.9 Amendement au point 12-12.222 concernant le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2013

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 12-12.222 adoptée en décembre 2012 ne tenait pas compte de la date de la prochaine élection municipale et du délai légal d'assermentation des membres du Conseil qui seront élus le 3 novembre 2013;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg



ET RÉSOLU QUE le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2013 adopté en vertu de la résolution 12-12.222 soit modifié et se lise désormais comme suit, lesdites séances devant se tenir, sauf exception, le premier lundi du mois, et débiter à 19 h 30 :

Calendrier des séances ordinaires Année 2013		
14 janvier*	6 mai	9 septembre***
4 février	3 juin	1 octobre****
4 mars	2 juillet**	11 novembre
2 avril	5 août	2 décembre

* La séance de janvier se tient le deuxième lundi du mois en raison du congé des fêtes.

** La séance de juillet se tient le premier mardi du mois en raison de la fête du Canada.

*** La séance de septembre se tient le deuxième lundi du mois en raison de la fête du Travail.

**** La séance d'octobre se tient le premier mardi du mois en raison des délais imposés par la loi.

ET QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, conformément à la loi à l'occasion d'une élection municipale.

Adoptée à l'unanimité.

13-01.12

5.10 Modification du nom du détenteur de la carte affaires Visa Desjardins

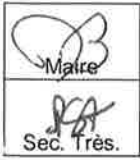
CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de modifier le nom du détenteur de la carte affaires Visa Desjardins;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Roy

ET RÉSOLU QUE ce Conseil désigne monsieur Paul St-Louis, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, comme détenteur de la carte affaires Visa Desjardins.

Adoptée à l'unanimité.



6. DOSSIERS

6.1 Service des travaux publics

6.1.1 Rapport — Travaux publics

Le rapport du Service des travaux publics pour le mois de décembre 2012 a été déposé au Conseil.

13-01.13

6.1.2 Résolution pour la fermeture d'un tronçon du chemin des Bois-Francs

CONSIDÉRANT QU'UN tronçon d'environ 150 mètres du chemin des Bois-Francs a été jugé impraticable par le directeur du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE, par principe de précaution, il y aurait lieu d'y interdire la circulation aux véhicules routiers;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de ce tronçon ne compromet pas l'accès aux résidences construites en bordure de ce chemin;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE ce Conseil décrète la fermeture d'un tronçon du chemin des Bois-Francs, sur une distance de 150 mètres en direction est, et ce à partir de l'intersection à la rue des Cèdres.

DE PLUS, ce Conseil autorise le directeur du Service des travaux publics à prendre toutes les mesures appropriées pour donner effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

6.2.1 Rapport – Aménagement, urbanisme et environnement

Le rapport du Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de décembre 2012 a été déposé au Conseil.



13-01.14

6.2.2 Autorisation de la signature de la modification à l'entente intermunicipale relative à la collecte et à la disposition des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) municipalités qui sont parties à l'entente, soit les municipalités de Duhamel, Chénéville, Montpellier et Lac-Simon, ont convenu de modifier les articles 7 et 8 de l'entente à compter du 1^{er} janvier 2013;

CONSIDÉRANT QUE le comité inter-municipal de la gestion des matières résiduelles recommande également de modifier ces articles pour assurer une plus grande équité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

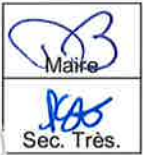
Adoptée à l'unanimité.

6.2.3 Avis de motion – Règlement n° 02–2013 relatif à la vidange des fosses septiques

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Judith Larin de la présentation, lors d'une prochaine assemblée du règlement n° 02–2013 relatif à la vidange des fosses septiques.



Madame la conseillère Judith Larin



13-01.15

6.2.4 Formation de la COMBEQ, Stabilisation des rives, le 7 février 2013

CONSIDÉRANT QU'il y aura une formation de la COMBEQ sur la stabilisation des rives, à Montebello, le 7 février prochain, au coût de 260,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette formation a trait directement au travail de l'inspectrice municipale et qu'elle sera un atout dans l'exécution de ses tâches;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette Appuyé par madame la conseillère Judith Larin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Montpellier autorise madame Claudine Murray, inspectrice en bâtiment, environnement et urbanisme, à suivre cette formation, incluant les frais de kilométrage.

Adoptée à l'unanimité.

13-01.16

6.2.5 Formation de la COMBEQ, Le secret dans l'organisation du travail, à Montebello, le 30 janvier 2013

CONSIDÉRANT QU'il y aura une formation de la COMBEQ sur le secret dans l'organisation du travail, à Montebello, le 30 janvier prochain, au coût de 260,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette formation a trait directement au travail de l'inspectrice municipale et qu'elle sera un atout dans l'exécution de ses tâches;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Judith Larin Appuyé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette


ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Montpellier autorise madame Claudine Murray, inspectrice en bâtiment, environnement et urbanisme, à suivre cette formation, incluant les frais de kilométrage.

Adoptée à l'unanimité.



6.2.6 Avis de motion – Règlement n° 03–2013 visant à modifier l'article 2.2.1 du Règlement de construction n° 14-2000

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Judith Larin de la présentation, lors d'une prochaine assemblée, du règlement n° 03–2013 pour modifier l'article 2.2.1 du *Règlement de construction n° 14-2000*;



Madame la conseillère Judith Larin

6.2.7 Avis de motion – Modification de l'article 3.3 du règlement n° 15-2000 constituant le Comité consultatif de l'urbanisme

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Judith Larin de la présentation, lors d'une prochaine assemblée d'une modification de l'article 3.3 du règlement n° 15-2000 constituant le Comité consultatif de l'urbanisme;



Madame la conseillère Judith Larin

6.3 Incendie – Sécurité publique

6.3.1 Rapport – Service des incendies

Le rapport du Service des incendies pour le mois de décembre 2012 a été déposé à ce Conseil.

13-01.17

6.3.2 Mise en œuvre du Service de premiers répondants

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris la décision de mettre en œuvre un Service de premiers répondants à Montpellier;

CONSIDÉRANT QUE les personnes intéressées à se joindre à la brigade des premiers répondants devaient suivre et réussir la formation complète « Premier Répondant » conduite par l'Agence de santé régionale;

CONSIDÉRANT QUE 13 personnes ont réussi ladite formation et reçu leur accréditation à titre de premier répondant;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par madame la conseillère Judith Larin

ET RÉSOLU QUE le Conseil accepte les candidatures des treize personnes susmentionnées au sein de la brigade des premiers répondants de Montpellier : monsieur Denis Levasseur, monsieur André Beaulieu, monsieur Marc St-Denis, madame Audrey Poupard Allard, monsieur Éric Laflamme St-Jean, monsieur Denis Lapalme, monsieur François Larabie, madame Katherine Laliberté, madame Hélène Lafontaine, monsieur Guy Pelletier, madame Marie-Noëlle Labaz, madame Cynthia Lalonde, monsieur Mathieu Robson,

ET QUE cette brigade entre en fonction à compter du 15 janvier 2013 à 00 h 00 01.

Adoptée à l'unanimité.

13-01.18

6.3.3 Utilisation du véhicule du Service des premiers répondants

CONSIDÉRANT QUE le Service des premiers répondants doit être fonctionnel en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le but premier de ce service est d'assurer à la population de Montpellier une couverture en service pré-hospitalier lors d'une urgence vitale dans le délai le plus court possible;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas possible financièrement pour la Municipalité de maintenir des intervenants en disponibilité en caserne;

CONSIDÉRANT QUE les intervenants en disponibilité au domicile le sont de façon bénévole, il ne serait pas opportun d'exiger d'eux qu'ils n'effectuent aucun déplacement personnel sur le territoire de la municipalité durant leurs périodes de disponibilité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard



ET RÉSOLU QUE l'intervenant en disponibilité qui a la responsabilité de déplacer le véhicule des premiers répondants contenant les équipements requis pour répondre aux appels répartis par le service 911, veille à ce que le véhicule lui soit immédiatement accessible sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

6.4 Loisirs et culture

13.01-19

6.4.1 Affectation du surplus non affecté de 2012 pour un montant de 5 000 \$ pour l'édition 2013 de Plaisirs d'hiver

CONSIDÉRANT le succès de l'édition 2012 de Plaisirs d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil désire la tenue d'une édition 2013 de Plaisirs d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des loisirs de Montpellier estime qu'un budget de 5 000 \$ serait suffisant pour tenir l'événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Roy

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'affectation d'une somme de 5 000 \$ du surplus non affecté de 2012 afin de pourvoir à la somme nécessaire pour le tenue de l'édition 2013 de Plaisirs d'hiver et que cette somme soit versée à l'Association des loisirs de Montpellier.

DE PLUS, ce Conseil mandate l'Association des loisirs de Montpellier pour organiser et gérer l'événement.

Adoptée à l'unanimité.

13.01-20

6.4.2 Plaisirs d'hiver

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montpellier a adhéré au Défi Plein Air de l'Outaouais 2013;

CONSIDÉRANT QUE ce Défi, connu sous le nom Plaisirs d'hiver, se déroulera au parc municipal de Montpellier, au lac Mulet, le 2 février 2013 et au lac Croche, le 3 février 2013;



CONSIDÉRANT QUE la municipalité gagnante peut recevoir un défibrillateur cardiaque (avec une formation) d'une valeur de 5 000,00 \$ à la condition de s'inscrire pour ce concours;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg
Appuyé par madame la conseillère Judith Larin

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Montpellier adhère au concours « Défibrillateur cardiaque » de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVE qui se déroulera lors de Plaisirs d'hiver de Montpellier, les 2 et 3 février 2013.

Adoptée à l'unanimité.

13.01-21

6.4.3 Bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale de Montpellier est abonnée à différents périodiques et reçoit, pour prêt, des disques compacts et des vidéos récents pour lesquels il y a une demande;

CONSIDÉRANT QUE les articles ci-haut mentionnés sont prévus dans la politique générale de prêt (3 semaines), ce qui ne permet pas de les prêter fréquemment durant un même mois;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg
Appuyé par madame la conseillère Judith Larin

ET RÉSOLU QUE la responsable de la bibliothèque, madame Nicole Touchette, soit autorisée par le Conseil municipal à changer la politique de prêt pour les périodiques, disques compacts et vidéo, pour que la durée des prêts passe de trois semaines à une semaine.

Adoptée à l'unanimité.

7. AFFAIRES NOUVELLES

8. DIVERS



9. CORRESPONDANCE

- 9.1 Demande de location de l'ACPTA
- 9.2 Projet Rivage en Héritage / bilan et livrables
- 9.3 Lettre de monsieur Ghislain Ménard, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Papineau
- 9.4 Demande de 50 % des profits du bar pour la soirée de Noël du 15 décembre 2012 / Rayons de soleil de Montpellier
- 9.5 Demande de gratuité de la salle au Centre communautaire pour la réunion pastorale de zone

10. QUESTIONS DU PUBLIC

13-01.22 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 20 h 12.

Adoptée à l'unanimité.



Pierre Bernier, maire



Paul St-Louis, directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.